

ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE

ACCEPTATION ÉCRITE DU REMPLAÇANT

Je soussigné (e), Madame - Monsieur ¹

NOM :

NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) :

Prénoms ² :

Sexe : Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance :

Domicile :

.....

Profession ³ :

accepte de remplacer, en cas d'élection et de vacance de siège,

Madame – Monsieur ⁴

NOM et Prénoms ⁵ :

qui a déclaré vouloir déposer sa candidature à l'élection législative partielle de *mai 2021* dans la 3ème circonscription d'~~INDRE-ET-LOIRE~~

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données recueillies dans la présente déclaration sont susceptibles de faire l'objet de deux traitements automatisés, autorisés sous l'appellation « Application élections » et « Répertoire national des élus », par le décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014 ;
2. que ces données, à l'exception de celles mentionnées au 2° du I de l'article 5 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ainsi que de figurer sur le site internet du ministère de l'intérieur et la plate-forme ouverte des données publiques (www.data.gouv.fr) ;
3. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats) si la demande est présentée dans les trois jours précédant le scrutin.

.../...

¹ Rayer la mention inutile.

² Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote.

³ La profession doit être indiquée conformément à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe 7. Pour les fonctionnaires, indiquer précisément les fonctions exercées.

⁴ Rayer la mention inutile.

⁵ Indiquer son nom d'usage et son prénom usuel.

Fait à, le

Signature du remplaçant⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le remplacement appose, à la suite de sa signature, la mention **manuscrite** suivante : « *La présente signature marque mon consentement à être remplaçant(e) de (indication des nom et prénoms du candidat) à l'élection à l'Assemblée nationale* »

Le candidat et son remplaçant doivent chacun joindre à la déclaration de candidature :

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire de la commune d'inscription dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature
- soit la copie d'une décision de justice ordonnant leur inscription sur une liste électorale (l'original devra être présenté lors du dépôt de candidature)
- soit une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité et un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois.